



COMMUNE DE GRANDFONTAINE

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du mardi 7 décembre 2021 à 20h00 à la halle de gymnastique de Grandfontaine

Séance présidée par :	Daniel Quiquerez, Président des assemblées
Secrétaire du jour :	Emilie Quiquerez
Conseil communal :	Marguerite Vuillaume, Eric Vanden Sande, Laurent Pilloud, Thomas Vuillaume, Jessica Chariatte
Intervenants :	Michaël Güttly et Patrick Hulmann, Bureau RWB
Lieu :	Halle de gymnastique de Grandfontaine
Début / Fin :	20h00 / 21h00

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 juin 2021.
 3. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2022 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
 4. Prendre connaissance du projet de liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt (Commune de Haute-Ajoie) et du raccordement de secours sur le SEHA selon le PGA. Accepter la participation financière communale de Fr. 114'074.- pour la réalisation du projet dont le montant global est de Fr. 703'200.- et donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et la consolidation.
 5. Prendre connaissance et approuver les modifications apportées au règlement sur les émoluments du 25 juin 2019.
 6. Discuter et approuver les modifications apportées au règlement concernant les inhumations et le cimetière du 11 décembre 2018. Ces modifications entraînent automatiquement l'abrogation de l'annexe I dudit règlement.
 7. Divers.
-

Assemblée ordinaire du 7 décembre 2021

Le Président ouvre l'assemblée en présence de 16 ayants droit. Les citoyens ont été convoqués par tout-ménage le 12 novembre 2021 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n°40 du 11 novembre 2021. Il souhaite une cordiale bienvenue aux habitantes et habitants et salue également MM Patrick Houlmann et Michaël Güttly, représentants du bureau RWB, lesquels interviendront au point 4.

Le Président demande si l'assemblée est d'accord de passer le point 4 avant le point 3 afin de pouvoir libérer MM Houlmann et Güttly au terme de leur présentation. Personne ne s'y oppose et l'assemblée accepte cette proposition.

1. Nomination de deux scrutateurs

Madame Chavanne Marie-Jeanne et Monsieur Quiquerez Sylvain sont désignés scrutateurs et ils sont d'ores et déjà remerciés.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 juin 2021

Le procès-verbal a pu être consulté sur le site Internet de la commune et aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal. Ce dernier est approuvé par l'assemblée à la majorité évidente et remerciements à son auteur.

3. Prendre connaissance du projet de liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt (Commune de Haute-Ajoie) et du raccordement de secours sur le SEHA selon le PGA. Accepter la participation financière communale de Fr. 114'074.- pour la réalisation du projet dont le montant global est de Fr. 703'200.- et donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et la consolidation.

Rapporteur : Monsieur Eric Vanden Sande, Conseiller communal en charge du dicastère des travaux publics

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Eric Vanden Sande informe qu'il y a lieu ce soir d'entrer en matière sur l'étude afin de pouvoir voter le crédit pour le projet de liaison. Il cède la parole à MM Güttly et Hulmann.

M. Güttly du bureau RWB présente le projet :

1. Présentation du projet

- Actuellement, aucune connexion d'eau potable ne relie Grandfontaine et Rocourt.
- La gestion des réseaux dans ces communes est relativement complexe avec de nombreux ouvrages et alimentations.
- Le concept PGA (Plan Général d'Alimentation en eau) regroupe des zones de pression et représente une simplification de l'exploitation et la gestion de ces réseaux.
- Le projet de liaison d'eau potable entre Grandfontaine et Rocourt en fait partie en tant que priorité.

Concept et objectifs proposés

- La commune de Haute-Ajoie souhaite faire une liaison en eau potable entre les localités de Grandfontaine et Rocourt, afin de pouvoir abandonner le réservoir de Rocourt (altitude ~560 m') qui est situé trop bas et vétuste.
- Rocourt sera donc alimenté depuis le réservoir de Grandfontaine (altitude ~623 m') et la défense incendie sera améliorée à Rocourt.
- En parallèle de cette nouvelle conduite, un tuyau en PE sera posé pour de l'eau brute, pour remplacer la vieille conduite existante située au milieu des champs ; cette conduite transporte de l'eau captée à Chevenez jusqu'à la station de traitement de Grandfontaine.
- A l'intersection de cette nouvelle conduite avec la conduite de transport du SEHA, une chambre de livraison et de réduction de pression sera nécessaire.

Assemblée ordinaire du 7 décembre 2021

- Cette chambre permettra de réduire la pression entre le réseau de Grandfontaine et Rocourt et de livrer une eau de secours du SEHA aux deux réseaux en cas de problème au réservoir de Grandfontaine ou sur la conduite alimentant Rocourt.
- La commune de Haute-Ajoie est le maître d'ouvrage principal ; la commune de Grandfontaine et le SEHA sont partenaires au projet.
- Alimentations privées avec de l'eau potable : reprise du raccordement du quartier de la ferme Sylvain Quiquerez sur la nouvelle conduite d'eau potable en fonte DN 150 mm, supprimant ainsi la connexion sur la conduite de la source de Chevenez (eau brute).

2. Démarches administratives déjà effectuées

- Etablissement d'un dossier de plan spécial d'équipement de détail
- Dépôt public du dossier du 26.08 au 27.09.2021
- Approbation par les autorités cantonales : en cours

3. Démarches administratives prochaines

- Votation du crédit pour la réalisation des travaux
- Demandes de subvention (ECA et ENV)
- Etablissement de conventions avec les propriétaires fonciers
- Signatures des contrats d'entreprises (génie civil et appareillage)
- Constat photos authentique avec un notaire
- Coordination avec l'office de l'environnement
- Coordination avec un spécialiste en protection des sols sur les chantiers

4. Partie financière

- Travaux de génie civil pour conduites d'eau : CHF 194'400.-
- Travaux d'appareillage pour conduites d'eau : CHF 308'900.-
- Transmission de données à distance : CHF 3'900.-
- Prestations particulières : CHF 27'500.-
- Divers et imprévus : CHF 53'470.-
- Honoraires d'ingénieurs et particuliers : CHF 115'000.-

- **Total : CHF 703'200.-**

Répartition des coûts entre les partenaires

Chapitres	Aménagements :	Estimation des coûts en CHF	A charge de Haute-Ajoie	A charge de Grandfontaine	A charge du SEHA
			Somme	Somme	Somme
A	TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR CONDUITES EAU	194'400.-	168'300.-	21'600.-	4'500.-
B	TRAVAUX D'APPAREILLAGE POUR CONDUITES EAU	308'900.-	215'600.-	61'500.-	31'800.-
C	TRANSMISSION DE DONNEES A DISTANCE	3'900.-	975.-	975.-	1'950.-
D	PRESTATIONS PARTICULIERES	27'500.-	23'833.-	3'667.-	
E	DIVERS ET IMPREVUS	53'470.-	40'871.-	8'774.-	3'825.-
F	HONORAIRES D'INGENIEURS ET PARTICULIERS	115'000.-	89'788.-	17'558.-	7'654.-
A-F	TOTAUX TRAVAUX (YC HONORAIRES)	703'170.-	539'367.-	114'074.-	49'729.-

Etant donné le caractère intercommunal du projet, des subventions cantonales de l'ECA et de l'ENV peuvent être espérées.

Assemblée ordinaire du 7 décembre 2021

Un citoyen demande quelles sont les échéances prévues. M. Güttly espère qu'au printemps prochain, les travaux pourront commencer (mars-avril).

Un habitant demande si l'ancienne conduite sera enlevée. Il lui est répondu non car elle ne pollue pas et se trouve à environ 1 m de profondeur.

Une personne relève que le garage situé à l'extrémité de son hangar est connecté à la conduite de la source tout comme le chalet appartenant à Irène Quiquerez. M. Güttly prend note de ces informations.

Un citoyen relève qu'en bord de route se trouvent également les conduites Swisscom, elles ne figurent pas sur le plan présenté ce soir. M. Güttly informe que c'est pour cette raison qu'il y a un point sur les divers et imprévus.

Sur le projet, M. Güttly précise qu'il y a CHF 596'000.- subventionnables mais cela ne représente pas le 50 % des CHF 114'000.- de Grandfontaine, ce sera au prorata des montants. Toutefois, Grandfontaine doit obtenir un crédit sur l'entier du montant.

M. Hulmann précise que les fouilles sont subventionnables à hauteur de 40 %.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt les débats. Au vote et à main levée, à la majorité évidente, sans avis contraire et avec une abstention, l'Assemblée communale approuve le projet de liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt et la participation financière communale de Fr. 114'074. Elle donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.

M. le Président remercie l'assemblée.

4. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2022 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.

Rapporteur : Madame Marguerite Vuillaume, Maire

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

La parole est donnée à Mme Isabelle Quiquerez qui commente le budget 2022.

0 Administration générale

- Les frais de port pour l'envoi du matériel de vote sont en augmentation.
- Les jetons de présence de la commission d'école concernent uniquement les membres représentant notre commune.
- Les vacations sont désormais imputées à chaque service concerné. Chaque commune rétribue ses représentants à la commission d'école.
- Le projet « Smart Villages » est budgétisé à Fr. 3'000.-.
- Les frais de formation ainsi que l'assurance juridique augmentent fortement.
- Des frais de logiciel concernant le e-déménagement, le modèle comptable MCH2 ainsi que la cybersécurité sont prévus.

1 Ordre et sécurité publics – Défense

- Une légère diminution des prestations de service, demande de permis de construire est constatée.
- La charge du SIS est inchangée.

2 Formation

- Les frais divers de commission d'école figurent dorénavant sous la rubrique 2120.
- Un montant de Fr. 2'500.- est budgétisé pour le renouvellement de matériel pour la salle de gymnastique.

Assemblée ordinaire du 7 décembre 2021

- Les frais liés à l'enseignement augmentent légèrement.
- Suite à l'introduction des minibus, le montant de Fr. 40'000.- sera à la charge des trois communes du cercle scolaire. La part de la commune de Grandfontaine avoisine les Fr. 15'000.-. Ce montant ne sera pas admis à la répartition des charges.
- L'écolage pour les collèges Stockmar et Thurmann est passé à Fr. 2'900.- par élève. Nous constatons une augmentation des élèves (2021-2022 16 élèves) (2022-2023 14 élèves).
- Le montant de Fr. 15'000.- a été remis au budget pour le plan d'action des bâtiments communaux.

3 Culture – sports – loisirs – Eglise

- Selon la demande du service des communes, l'entretien des fontaines figure sous la rubrique conservation des monuments.
- L'annuité pour la patinoire (intérêts et amortissement) accuse une forte augmentation.

4 Santé

- L'abonnement pour le défibrillateur est de Fr. 600.- par année.
- Une légère baisse de la part communale aux PC, AVS, AI, Lamal est constatée.

5 Prévoyance sociale

- Une augmentation apparaît dans la part communale à l'action sociale.

6 Trafic et télécommunications

- Les amortissements concernant les routes et les lotissements se trouvent désormais sous cette rubrique.

7 Protection de l'environnement – Aménagement du territoire

7100 Approvisionnement en eau potable

(anciennement service des eaux)

- Le bénéfice prévisible est de Fr. 61'385.-.
- Il est prévu de changer 30 compteurs.
- Un montant de Fr. 2'910.- est budgétisé pour la gestion des données des cadastres souterrains et ouvrages collectifs.

7200 Elimination et traitement des eaux usées

- Bénéfice prévisible Fr. 44'260.-.

7300 Gestion des déchets

- Excédent de charges de Fr. 10'850.-.
- Les containers semi-enterrés n'ayant pas pu être installés en 2021 le seront probablement en 2022. C'est pourquoi on retrouve le montant prévu pour les caméras.
- La somme de Fr. 3'000.- est prévue pour l'aménagement de la place des bennes (arbustes).

7710 Cimetière

- Excédent de charges Fr. 15'890.-.
- Il est prévu de créer un jardin du souvenir.

8 Economie publique

8120 Améliorations foncières

- Sous cette rubrique nous retrouvons les frais et recettes concernant les chemins ruraux et forestiers. Le remaniement parcellaire entre en phase terminale. Les Fr. 20'000.- d'acompte ne sont plus budgétisés dès 2022.

Assemblée ordinaire du 7 décembre 2021

8200 Sylviculture

- Depuis 2020, le triage forestier fonctionne en pot commun.

9 Finances et impôts

9100 Impôts directs

- Concernant les impôts ordinaires, les prévisions ne sont pas réjouissantes. Nous constatons une diminution certainement liée à la crise sanitaire que nous vivons.

9300 Péréquation financière

- Vu l'excellent résultat 2020, il était prévisible que la péréquation en notre faveur allait chuter (- Fr. 41'851.-). Notre indice de ressource est passé de à 66.01 à 70.84.

9630 Immeuble du patrimoine financier

- Il s'agit des logements communaux. La location mensuelle est de Fr. 680.- par logement (inchangée).

La quotité d'impôt communale est inchangée à 2,25. Les taxes communales 2022 restent identiques sauf la taxe anticipée pour le nivellement des tombes qui passe de Fr. 180 à Fr. 200.-. A la suite de la création du jardin du souvenir, deux taxes ont été ajoutées :

- ❖ Dépôt cendres « jardin du souvenir », pers. domiciliée : Fr. 150.- ;
- ❖ Dépôt cendres « jardin du souvenir », pers. non-domiciliée : Fr. 200.-.

Le budget 2022 prévoit un déficit de **Fr. 103'958.-**.

Un citoyen demande comment s'explique le bénéfice de CHF 60'000.- pour le compte de l'eau et demande si on ne pourrait pas baisser le prix de l'eau. Isabelle Quiquerez répond que le résultat ne prend pas encore en compte les investissements. Le prix de base de l'eau, CHF 2.-/m3, quant à lui est imposé selon un calcul fait par le bureau RWB.

Un habitant s'étonne que le compte déchets ne s'autofinance pas. Isabelle Quiquerez l'explique par l'achat des caméras et des autres travaux prévus en 2022.

Un citoyen demande pourquoi le compte cimetièrre est déficitaire. Isabelle Quiquerez répond qu'il s'agit des travaux prévus pour le jardin du souvenirs.

Un citoyen s'est aperçu que depuis 2020, la commune a perdu CHF 150'000.- de péréquation financière à quoi est-ce dû. Isabelle Quiquerez répond que c'est notamment dû au bon fonctionnement de la commune et des habitants.

Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve à la majorité évidente, sans avis contraire et avec une abstention le budget de fonctionnement 2022 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.

5. Prendre connaissance et approuver les modifications apportées au règlement sur les émoluments du 25 juin 2019.

Rapporteur : Monsieur Laurent Pilloud, Conseiller communal

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

La parole est donnée à Laurent Pilloud qui explique les différents changements :

- Émoluments police des étrangers
- Taxe JURA
- Cimetière

Un citoyen remarque que les taxes votées préalablement sont déjà au maximum. Laurent Pilloud répond qu'en effet, il s'agit d'une fourchette de prix dans le règlement.

Assemblée ordinaire du 7 décembre 2021

Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve à la majorité évidente, sans avis contraire mais avec une abstention les modifications apportées au règlement sur les émoluments du 25 juin 2019.

6. Discuter et approuver les modifications apportées au règlement concernant les inhumations et le cimetière du 11 décembre 2018. Ces modifications entraînent automatiquement l'abrogation de l'annexe I dudit règlement.

Rapporteur : Monsieur Thomas Vuillaume, Conseiller communal en charge du cimetière

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Thomas Vuillaume prend la parole et informe que l'annexe I du présent règlement a été supprimée et figure désormais dans le règlement sur les émoluments. Cette décision a été prise suite aux nombreux problèmes rencontrés pour l'encaissement de la taxe du nivellement. Un jardin du souvenir verra le jour début 2022.

Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve à la majorité évidente, sans avis contraire mais avec une abstention les modifications apportées au règlement concernant les inhumations et le cimetière du 11 décembre 2018.

7. Divers

S'agissant de la nouvelle procédure liée aux permis de construire, une citoyenne demande s'ils seront toujours affichés au panneau communal. Emilie Quiquerez lui répond par l'affirmative.

Communications du conseil communal

Marguerite Vuillaume prend la parole pour informer les citoyens des projets en cours :

- **Assainissement des routes et conduites** : le projet suit son cours, les travaux se situent actuellement dans le quartier Sur les Tilleuls et descendront dans la ruelle chez Abt. Les eaux claires et usées seront d'ailleurs séparées à cet endroit. Eric Vanden Sande précise encore que les travaux de la route de Fahy reprendront ce printemps pour aller jusque chez Bernard Vuillaume. La rue principale sera donc très longtemps impactée. Des conventions seront signées avec les propriétaires pour les travaux d'assainissement pour régler la question des frais.
- **Rénovation des fontaines** : Comme vous aurez pu le constater la grande fontaine est à nouveau sous toit. Il a fallu démonter le rhabillage qui était trop foncé. Le matériel utilisé était spongieux.
- **Remerciements** : elle remercie toutes les personnes qui œuvrent pour la commune, le secrétariat, le Conseil communal et la concierge.

Le Président clôt l'assemblée et souhaite de joyeuses fêtes à toutes et tous.

La séance est levée, il est 21h00

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire a. i.

Daniel Quiquerez

Emilie Quiquerez